

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

N° CF103

AMENDEMENT

présenté par
M. Causse, Mme Piron, Mme Brulebois, M. Mazaury, M. Cosson, M. Bazin, Mme Galliard-
Minier et M. Midy

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
